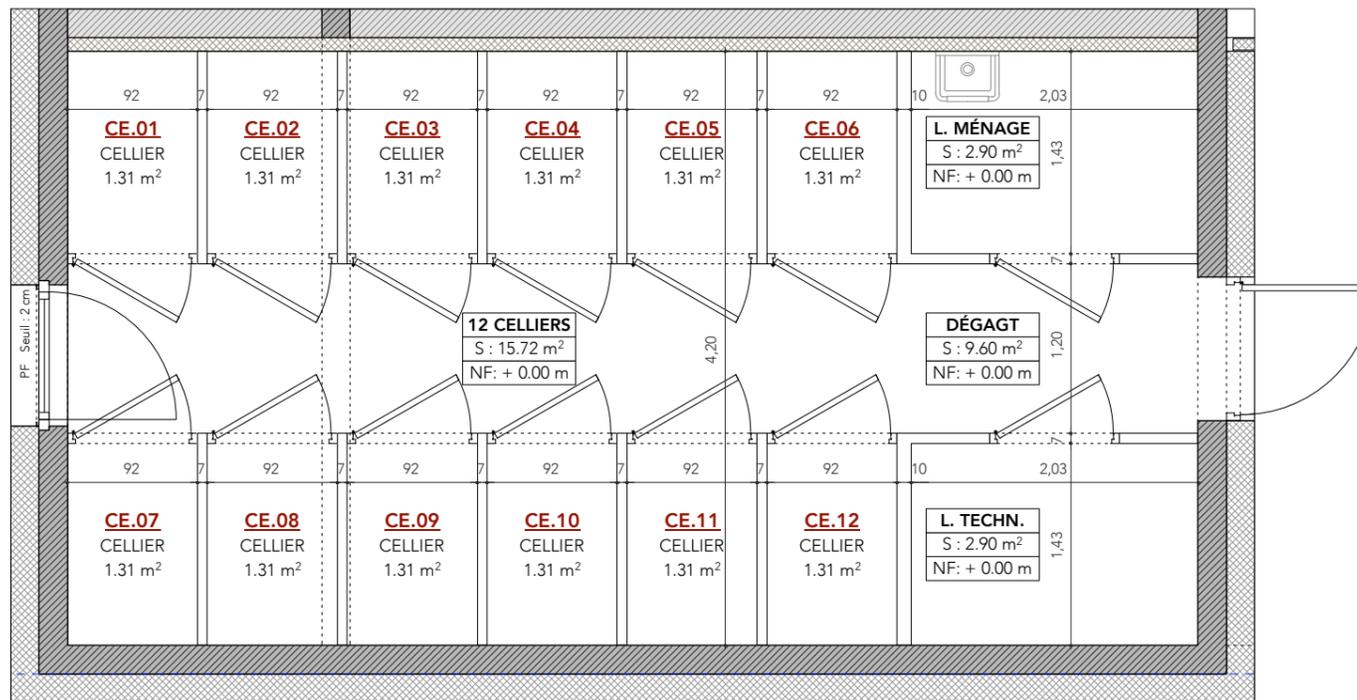


BÂTIMENT N°2 - ENTRÉE C - RDC - CELLIERS



PLAN RDC - ECH : 1/750

TABLEAU DES SURFACES

N° CELLIER	SURFACE
CE.01	1.31 m <sup>2</sup>
CE.02	1.31 m <sup>2</sup>
CE.03	1.31 m <sup>2</sup>
CE.04	1.31 m <sup>2</sup>
CE.05	1.31 m <sup>2</sup>
CE.06	1.31 m <sup>2</sup>
CE.07	1.31 m <sup>2</sup>
CE.08	1.31 m <sup>2</sup>
CE.09	1.31 m <sup>2</sup>
CE.10	1.31 m <sup>2</sup>
CE.11	1.31 m <sup>2</sup>
CE.12	1.31 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>15.72 m<sup>2</sup></b>



AVERTISSEMENT : La perspective est non contractuelle. Ce plan est susceptible d'être modifié en fonction des nécessités techniques en ce qui concerne les dimensions libres et l'équipement. Les retombées, soffites, encoffrements, faux-plafonds, canalisations, radiateurs ou convecteurs sont figurés à titre indicatif et ne pourront fonder aucune réclamation en cas de présence. La surface habitable des logements peut varier en fonction des techniques de construction choisies, de l'établissement des plans d'exécution et des normes techniques. Ainsi, il est expressément convenu qu'une tolérance de surface est admise. Toute variation de côtes (tant au niveau d'une pièce que de la longueur totale) ou de surface entraînant des différences inférieures à 5% de la surface habitable vendue ne pourra fonder aucune réclamation.



Indice : B

16/05/2022

**CELLIERS**